



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-027-2025-11

PUBLIÉ LE 17 NOVEMBRE 2025

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Cellule officines de pharmacie**

IDF-2025-11-06-00007 - Arrêté n°DOS/EFF/OFF/2025/118 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie. (2 pages)

Page 4

## **Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS)**

IDF-2025-11-13-00004 - Acte de déclaration n°DOS-2025/4621 portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale du Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph, exploité par la Fondation Hôpital Saint-Joseph, sis 185 rue Raymond Losserand à Paris 14ème (4 pages)

Page 7

## **Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience**

IDF-2025-11-14-00008 - Arrêté n°DOS-2025/4625 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « CERBA », sis 10-12 avenue Rolland Moreno, ZAC des Epineaux, à FREPILLON (95740) (4 pages)

Page 12

## **Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins - Pôle RH en Santé**

IDF-2025-10-17-00012 - Arrêté n°DOS-2025-4501 fixant la composition des membres du conseil technique de l'Institut de Formation des Cadres de Santé Croix Rouge Française Compétence, 98 rue Didot 75014 Paris - Année 2025-2026 (6 pages)

Page 17

IDF-2025-10-17-00013 - Arrêté n°DOS-2025-4502 fixant la composition des membres du conseil technique de l'Institut de Formation des Cadres de Santé de l'EPS VILLE-EVRARD, 202 Avenue Jean-Jaurès 93332 NEUILLY SUR MARNE CEDEX - Année 2025-2026 (5 pages)

Page 24

IDF-2025-10-17-00014 - Arrêté n°DOS-2025-4503 fixant la composition des membres du conseil technique de l'Institut de Formation des Cadres de Santé GHU PARIS PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES, Situé sur le site de Sainte-Anne, 1 rue Cabanis 75014 PARIS - Année 2025-2026 (3 pages)

Page 30

IDF-2025-10-23-00014 - Arrêté n°DOS-2025-4520 fixant la composition des membres du Conseil Technique de l'Ecole de Puéricultrices Vyv3 Ile-De-France, 26 Boulevard Brune 75014 Paris - Année 2025/2026 (3 pages)

Page 34

IDF-2025-10-23-00015 - Arrêté n°DOS-2025-4524 fixant la composition des membres du conseil technique de l'Institut de Formation des Cadres de Santé - Ecole Supérieure Montsouris (ESM) - Formation & Recherche en Soins Faculté de Santé de l'UPEC, Immeuble Les Gémeaux - 2 rue Antoine Etex 94000 CRÉTEIL - Année 2025-2026 (4 pages)

Page 38

**Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités d'Île-de-France / Pôle Politique du travail**

IDF-2025-11-14-00007 - Décision n° 2025-227 du 14 novembre

2025?? portant affectation des agents de contrôle dans les unités de  
contrôle et gestion des intérimis de l'unité départementale de la  
Seine-Saint-Denis de la DRIEETS d'Île-de-France?? (4 pages)

Page 43

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-11-06-00007

Arrêté n°DOS/EFF/OFF/2025/118 portant  
autorisation de transfert d'une officine de  
pharmacie.

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2025/118

#### portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU** le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 10 juillet 2000 portant octroi de la licence n°93#000017 à l'officine de pharmacie sise 1 rue du Lieutenant Thomas à BAGNOLET (93170) ;
- VU** la demande enregistrée le 24 juillet 2025, présentée par Monsieur Abraham ITOUMBA, pharmacien titulaire de la Pharmacie ITOUMBA, en vue du transfert de cette officine vers le 6 Place des Dariolles à CHESSY (77700) ;
- VU** l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 25 août 2025 par le Département Qualité Sécurité Pharmacie Médicament Biologie de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Ile-de-France en date du 6 octobre 2025 ;
- CONSIDÉRANT** que le déplacement envisagé se fera à 28.7 kilomètres de l'emplacement actuel de l'officine, au sein de la commune de CHESSY (77700) ;
- CONSIDÉRANT** que la population municipale de la commune de BAGNOLET s'élevait au dernier recensement à 41 776 habitants pour 11 officines ouvertes au public ;
- CONSIDÉRANT** que la population municipale de la commune de CHESSY s'élevait au dernier recensement à 7 242 habitants pour 1 officine ouverte au public ;

- CONSIDÉRANT** donc que l'ouverture d'une officine de pharmacie par voie de transfert est possible dans la commune de CHESSY (77700) ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente de la commune d'origine ;
- CONSIDÉRANT** que l'accès à la nouvelle officine sera aisé par sa visibilité, par des aménagements piétonniers et des stationnements ;
- CONSIDÉRANT** que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation et remplit les conditions d'accessibilité ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert envisagé permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier d'accueil de l'officine ;

### **ARRÊTE**

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Monsieur Abraham ITOUMBA, pharmacien, est autorisé à transférer l'officine de pharmacie dont il est titulaire du 1 rue du Lieutenant Thomas à BAGNOLET (93170) vers le 6 Place des Dariolles, au sein de la commune de CHESSY (77700).
- ARTICLE 2<sup>e</sup> :** La licence n°77#000634 est octroyée à l'officine sise 6 Place des Dariolles à CHESSY (77700).
- Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.
- ARTICLE 3<sup>e</sup> :** La licence n°93#000017 devra être restituée à l'Agence régionale de santé Ile-de-France avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.
- ARTICLE 4<sup>e</sup> :** Conformément aux dispositions de l'article L. 5125-19 du code de la santé publique, la présente autorisation de transfert ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation au pharmacien demandeur.
- ARTICLE 5<sup>e</sup> :** Sauf cas de force majeure constaté par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, l'officine ainsi transférée devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté.
- ARTICLE 6<sup>e</sup> :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 7<sup>e</sup> :** Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 6 novembre 2025

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

Par délégation,  
Le directeur du Pôle Efficience

**SIGNÉ**

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-11-13-00004

Acte de déclaration n°DOS-2025/4621  
portant fonctionnement du laboratoire de  
biologie médicale du Groupe Hospitalier Paris  
Saint-Joseph, exploité par la Fondation Hôpital  
Saint-Joseph, sis 185 rue Raymond Losserand à  
Paris 14ème

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

**Acte de déclaration n° DOS – 2025 / 4621**  
**portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale du Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph, exploité par la Fondation Hôpital Saint-Joseph, sis 185 rue Raymond Losserand à Paris 14<sup>ème</sup>**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence Régionale de santé Ile-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n° DS-2024/0034 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS 2023-3352 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2023 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale du groupe hospitalier Paris Saint-Joseph, sis 185 rue Raymond Losserand à Paris 14<sup>ème</sup> ;

**CONSIDERANT** La demande reçue le 16 octobre 2025 et complétée le 23 octobre 2025 de Monsieur Régis MOREAU, directeur général du Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph, sis 185 rue Raymond Losserand à Paris 14<sup>ème</sup>, en vue de la modification de son autorisation administrative afin de prendre en compte :

- La cessation des fonctions de biologistes médicaux de Monsieur Jean-Loup RENIER, Madame Julie LOURTET et Madame Maryline CHAUFFERT ;
- L'intégration de Monsieur Hamza OUNI, Monsieur Florian PIQUES et Monsieur Géry COUROUBLE, en qualité de biologistes médicaux salariés ;
- L'ouverture d'un site pré et post analytique adossé au centre de santé exploité par l'Association Marie-Thérèse, sis 51 rue Gambetta à MALAKOFF (92240), prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

**CONSIDERANT** La copie du contrat de travail conclu entre la Fondation Hôpital Saint-Joseph et Monsieur Hamza OUNI à compter du 2 novembre 2023, ainsi que son certificat

d'inscription au tableau de la section G de l'ordre des pharmaciens en qualité de biologiste médical salarié à compter du 2 novembre 2023 ;

**CONSIDERANT** La copie du contrat de travail conclu entre la Fondation Hôpital Saint-Joseph et Monsieur Florian PIQUES le 31 juillet 2024 à compter du 2 septembre 2024, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de l'ordre des médecins en qualité de biologiste médical salarié à compter du 15 janvier 2025 ;

**CONSIDERANT** La copie du contrat de travail conclu entre la Fondation Hôpital Saint-Joseph et Monsieur Géry COUROUBLE le 7 janvier 2025 à compter du 1<sup>er</sup> février 2025, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'ordre des pharmaciens en qualité de biologiste médical salarié à compter du 21 mars 2025 ;

**CONSIDERANT** La copie de la délibération du Conseil d'Administration de l'Association Marie-Thérèse en date du 18 septembre 2025, portant autorisation de signature d'une convention de mise à disposition des locaux situés au 51 rue Gambetta à MALAKOFF (92240), au profit de la Fondation Hôpital Saint-Joseph ;

**CONSIDERANT** La copie de la convention portant sur la location des locaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment sis 51 rue Gambetta à MALAKOFF (92240), conclue entre l'Association Marie-Thérèse, représentée par sa directrice déléguée Madame Isabel HARAUCHAMPS, le bailleur, et la Fondation Hôpital Saint-Joseph, représentée par son directeur général Monsieur Régis MOREAU, le preneur, signée le 15 octobre 2025 et prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

**CONSIDERANT** Les plans des locaux du site sis 51 rue Gambetta à MALAKOFF (92240) ainsi que les éléments relatifs à la signalétique extérieure du site respectant les conditions prévues au dernier alinéa de l'article R.6222-3 du Code de la santé publique ;

**CONSIDERANT** La liste des équipements et du matériel, ainsi que la liste des biologistes médicaux et des techniciens de laboratoire médical exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale ;

**CONSIDERANT** L'attestation d'accréditation n°8-3648 Rév.14 délivrée par le COFRAC ayant pour date de prise d'effet le 12 décembre 2024 et pour date de fin de validité le 31 juillet 2029 ;

**CONSIDERANT** Qu'au vu de l'attestation d'accréditation précitée, le laboratoire de biologie médicale du Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph est considéré comme accrédité sur l'ensemble de son activité au sens des dispositions de l'article L.6221-1 du Code de la santé publique ;

### **PREND ACTE DE LA DECLARATION :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le laboratoire de biologie médicale du Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph, sis 185 rue Raymond Losserand à Paris (75014), exploité par la Fondation Hôpital Saint-Joseph, reconnue d'utilité publique, enregistrée dans le fichier FINISS EJ sous le N° 75 015 012 0, fonctionne sous le n° 75-78 sur les **quatre** sites ouverts au public ci-dessous :

1. Site « Hôpital Saint-Joseph », site principal et siège social  
185 rue Raymond Losserand à PARIS (75014)  
Pratiquant les activités suivantes : biochimie-génétique (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie, génétique constitutionnelle, **génétique somatique**), immunologie-hématologie (hématocytologie, hémostase, **immunohématologie**, auto-immunité), microbiologie (sérologie infectieuse, bactériologie, parasitologie-mycologie)  
Site ouvert au public 24h/24h et 7j/7j  
N° FINISS ET en catégorie 365 : n° 75 000 052 3

2. Site « Montrouge »  
Centre de santé de Montrouge  
5, rue Amaury Duval à MONTRouGE (92120)  
Site pré-post analytique  
Ouvert au public de 8h à 16h du lundi au vendredi  
N° FINESS ET en catégorie 365 : 92 003 776 9
3. Site « Hôpital Marie-Lannelongue »  
133 avenue de la résistance au PLESSIS-ROBINSON (92350)  
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée),  
immunologie-hématologie (hématocytologie, hémostasie, immunohématologie)  
Site ouvert au public 24h/24h et 7j/7j  
N° FINESS ET en catégorie 365 : 90 000 068 4
4. **Site « CMT Malakoff », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026**  
**Centre de santé Marie-Thérèse**  
**51 rue Gambetta à MALAKOFF (92240)**  
**Site pré-post analytique**  
**Ouvert au public de 7h30 à 16h du lundi au vendredi**  
**N° FINESS ET en catégorie 365 : 92 004 485 6**

La liste des biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale, dont un biologiste-responsable, est la suivante :

1. Dr Sophie LAPLANCHE, pharmacien, biologiste responsable
2. Dr Salomon OHANA, médecin biologiste
3. Dr Jihene CHERIF, médecin biologiste
4. Dr Habiba DAIKHA-MOULERICHE, médecin biologiste
5. Dr Shiva NASSIRI, médecin biologiste
6. Dr Parissa VAGHEFI, médecin biologiste
7. Pr Alban LE MONNIER, médecin biologiste
8. Pr François COUDORE, pharmacien biologiste
9. Dr Najoua EL HELALI, médecin biologiste
10. Dr Assaf MIZRAHI, médecin biologiste
11. Dr Céline MORY, pharmacien biologiste
12. Dr Gauthier PEAN DE PONFILLY, médecin biologiste
13. Dr Yaye-Fincoura SENHOR, médecin biologiste
14. Dr Blaise Naomi KOUADIO, pharmacien biologiste
15. Dr Ferdi KUNDUL, médecin biologiste
16. Dr Sophie BOURRIQUET, pharmacien biologiste
17. Dr Virginie LOUVAIN QUINTARD, pharmacien biologiste
18. Dr Fatim DIAKITE, pharmacien biologiste
19. Dr Anne GIGANDON, pharmacien biologiste
20. Dr Anne LEFEUVRE, pharmacien biologiste
21. Dr Emmeline LEWKOWICZ, pharmacien biologiste
22. Dr Laurence MAURICE ESTEPA, pharmacien biologiste
23. Dr Djaouida BENGOUFA, pharmacien biologiste
24. **Dr Hamza OUNI, pharmacien biologiste**
25. **Dr Florian PIQUES, médecin biologiste**
26. **Dr Géry COUROUBLE, pharmacien biologiste**

**ARTICLE 2<sup>e</sup> :** L'arrêté n°DOS-2023/3352 du 1<sup>er</sup> septembre 2023 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale du Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

**ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Un recours contentieux contre le présent acte peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4° :** Le directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent acte qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 13 novembre 2025

Pour le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
d'Ile-de-France

Par délégation,  
Le directeur du Pôle Efficience

**Signé**

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-11-14-00008

Arrêté n°DOS-2025/4625 portant modification  
de l'autorisation de fonctionnement du  
laboratoire de biologie médicale « CERBA », sis  
10-12 avenue Rolland Moreno, ZAC des Epineaux,  
à FREPILLON (95740)

## AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

Arrêté n° DOS – 2025 / 4625

**portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale  
« CERBA », sis 10-12 avenue Rolland Moreno, ZAC des Epineaux, à FREPILLON (95740)**

### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** L'arrêté du 15 juillet 2021 modifié fixant la liste des laboratoires de biologie médicale de référence ;
- VU** L'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2024/0034 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS-2025/1996 en date du 2 mai 2025 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « CERBA », sis 10-12 avenue Rolland Moreno, ZAC des Epineaux, 95740 FREPILLON ;

**CONSIDERANT** La demande en date du 13 octobre 2025, et complétée définitivement le 3 novembre 2025, adressée par Madame Aurélie DRISS-CORBIN, Présidente du laboratoire de biologie médicale « CERBA », exploité par la Société d'Exercice Libérale à Forme Anonyme « CERBA », sise 10-12 avenue Rolland Moreno, ZAC des Epineaux, à FREPILLON (95740), en vue de la modification de l'autorisation administrative dudit laboratoire afin de prendre en compte :

- La cessation des fonctions de directrice générale déléguée de Madame Bénédicte ROQUEBERT, au 31 décembre 2024 ;
- L'intégration de Madame Mélanie DODILLE-DAUTIGNY, pharmacienne, en qualité de biologiste médical associée, au 24 février 2025 ;
- La nomination de Madame Mélanie DODILLE-DAUTIGNY en tant qu'administratrice de la société ;

**CONSIDERANT** L'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, et le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société « CERBA », en date du 27 juin 2025, portant acte de :

- La cessation des fonctions de directrice générale déléguée de Madame Bénédicte ROQUEBERT, au 31 décembre 2024 ;

**CONSIDERANT** Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société « CERBA », en date du 28 juillet 2025, portant acte de :

- L'intégration de Madame Mélanie DODILLE-DAUTIGNY, pharmacienne, en qualité de biologiste médicale associée, au 24 février 2025 ;

**CONSIDERANT** Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société « CERBA », en date du 28 juillet 2025, portant acte de :

- La nomination de Madame Mélanie DODILLE-DAUTIGNY en tant qu'administratrice de la société ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs à l'intégration de Madame Mélanie DODILLE-DAUTIGNY :

- La copie du contrat de travail à durée indéterminée conclu avec la société « CERBA », en date du 28 janvier 2025, à compter du 24 février 2025 ;
- La copie de l'ordre de mouvement d'une action de préférence de catégorie A appartenant à Madame Aurélie DRISS-CORBIN à son profit, en date du 23 septembre 2025, à effet au 28 juillet 2025 ;
- Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale qui lui ont été accordés, ainsi que son inscription au tableau G de l'Ordre des pharmaciens à jour ;

**CONSIDERANT** La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELAFA « CERBA » ;

#### **ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le laboratoire de biologie médicale « CERBA » sis 10-12, avenue Rolland Moreno – ZAC des Epineaux à Frépillon (95740), dirigé par Madame Aurélie DRISS-CORBIN, Présidente, exploité par la Société d'Exercice Libéral à Forme Anonyme « CERBA » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 95 000 380 6, est autorisé à fonctionner sous le n° 95-9 sur le site unique ci-dessous :

- Le site de Frépillon  
10-12, avenue Rolland Moreno – ZAC des Epineaux à FREPILLON (95740)  
Ouvert au public  
Pratiquant les activités de biochimie-génétique (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie, génétique constitutionnelle, génétique somatique), immunologie-hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie, auto-immunité, allergie, immunologie cellulaire spécialisée et histocompatibilité), microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, virologie)  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 000 381 4

La liste des biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale est la suivante :

1. Madame Aurélie DRISS-CORBIN, pharmacien, biologiste coresponsable, Présidente, associée
2. **Madame Bénédicte ROQUEBERT, pharmacien, biologiste médical, associée**
3. Madame Sylvie GRUEZ-CADO, pharmacien, biologiste médical, associée
4. Monsieur Hamid BELAOUNI, médecin, biologiste médical, associé
5. Monsieur Jean-Marc COSTA, pharmacien, biologiste médical, associé
6. Madame Marie-Magdelaine COUDE, pharmacien, biologiste médical, associée

7. Madame Sabine DEFASQUE, médecin, biologiste médical, associée
8. Madame Amandine GANON, médecin, biologiste médical, associée
9. Madame Pascale KLEINFINGER, médecin, biologiste médical, associée
10. Madame Laurence LOHMANN, médecin, biologiste médical, associée
11. Madame Marianne PERRET, pharmacien, biologiste médical, associée
12. Monsieur Simon SAMAAN, pharmacien, biologiste médical, associé
13. Madame Stéphanie SCHMIT, pharmacien, biologiste médical, associée
14. Madame Sabine TROMBERT-PAOLANTONI, pharmacien, biologiste médical, associée
15. Madame Laura VERDURME, pharmacien, biologiste médical, associée
16. Madame Armelle LUSCAN VALERI, pharmacien, biologiste médical, associée
17. Monsieur Detlef TROST, biologiste généticien
18. Madame Mylène VALDUGA, biologiste généticien, associée
19. Madame Abba AMARA PETITJEAN, pharmacien, biologiste médical, associée
20. Madame Mathilde ROUSSEL, médecin, biologiste médical, associée
21. Madame Stéphanie MALARD, pharmacien, biologiste médical, associée
22. Madame Anne LEGRAND, pharmacien, biologiste médical associée
23. Monsieur Benoît VISSEAU, pharmacien, biologiste médical associé
24. Madame Camille D'HUMIERES, pharmacien, biologiste médical associée
- 25. Madame Mélanie DODILLE-DAUTIGNY, pharmacien, biologiste médical, associée**
26. Madame Aline RECEVEUR, médecin, biologiste médical salariée
27. Madame Marie SENANT, pharmacien, biologiste médical salariée
28. Madame Marine BILLET-DELECOURT, pharmacien, biologiste médical salariée
29. Monsieur Guillaume HERBRETEAU, médecin, biologiste médical salarié
30. Madame Claire BRACQUEMART, pharmacien, biologiste médical salariée
31. Monsieur Julien BOURGAIN, pharmacien, biologiste médical salarié
32. Monsieur Quentin BEAULIEU, pharmacien, biologiste médical salarié
33. Madame Florence BATUSANSKI, médecin, biologiste médical salariée
34. Madame Séverine BACROT, médecin, biologiste médical salariée

La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELAFA « CERBA » est la suivante :

Associés	Nombre d'actions	Capital en %	Droits de vote en %
Sylvie GRUEZ-CADO	21 748	36,25%	36,25%
<b>Aurélié DRISS CORBIN</b>	<b>16 383</b>	<b>27,31%</b>	<b>27,31%</b>
Bénédicte ROQUEBERT	3 504	5,84%	5,84%
Hamid BELAOUNI	262	0,44%	0,44%
Jean-Marc COSTA	262	0,44%	0,44%
Sabine DEFASQUE	262	0,44%	0,44%
Amandine GANON	210	0,35%	0,35%
Pascale KLEINFINGER	657	1,10%	1,10%
Laurence LOHMANN	131	0,22%	0,22%
Sabine TROMBERT	262	0,44%	0,44%
Marie-Madeleine COUDE	262	0,44%	0,44%
Stéphanie SCHMIT	262	0,44%	0,44%

Mylène VALDUGA	262	0,44%	0,44%
Laura VERDURME	262	0,44%	0,44%
Simon SAMAAN	262	0,44%	0,44%
Marianne PERRET	1	0,00%	0,00%
Abla Amara PETITJEAN	1	0,00%	0,00%
Mathilde ROUSSEL	1	0,00%	0,00%
Armelle LUSCAN VALERI	1	0,00%	0,00%
Stéphanie MALARD	1	0,00%	0,00%
Benoît VISSEAU	1	0,00%	0,00%
Anne LEGRAND	1	0,00%	0,00%
Camille D'HUMIERES	1	0,00%	0,00%
<b>Mélanie DODILLE-DAUTIGNY</b>	<b>1</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
<b>S/Total Associés Professionnels Internes</b>	<b>45 000</b>	<b>75,00%</b>	<b>75,00%</b>
Société CEFID	15 000	25 %	25,00%
<b>S/Total Tiers Porteurs</b>	<b>15 000</b>	<b>25,00%</b>	<b>25,00%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>60 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

**ARTICLE 2° :** L'arrêté n° DOS-2025/1996 en date du 2 mai 2025 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « CERBA », sis 10-12, avenue Rolland Moreno – ZAC des Epineaux à Frépillon (95740) est abrogé.

**ARTICLE 3° :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4° :** Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 14 novembre 2025

Pour le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
d'Ile-de-France

Par délégation,  
Le Directeur du Pôle Efficience

**Signé**

Fabien PÉRUS

# Agence Régionale de Santé

IDF-2025-10-17-00012

Arrêté n°DOS-2025-4501 fixant la composition  
des membres du conseil technique de l'Institut  
de Formation des Cadres de Santé Croix Rouge  
Française Compétence, 98 rue Didot 75014 Paris  
- Année 2025-2026

Service émetteur :  
DOS/Pôle Ressources humaines en santé  
Département Maïeutique et Professions Paramédicales

## **ARRETE N° DOS – 2025-4501**

**Fixant la composition des membres du conseil technique  
de l'Institut de Formation des Cadres de Santé  
Croix Rouge Française Compétence  
98 rue Didot 75014 Paris**

**Année 2025-2026**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 95-926 du 18 août 1995 modifié portant création d'un diplôme de cadre santé ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé ;

Vu l'arrêté n° DS-N°034-2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;

## **ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'institut de formation des cadres de santé de la Croix Rouge Française Compétence, 98 rue Didot 75014 Paris est fixée comme suit :

- Président :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ou son représentant,

- La directrice de l'Institut de formation :  
Madame Monique ANNEROSE, Directrice de l'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS) de la Croix-Rouge Française Compétence, 98 rue Didot 75014 Paris.

- Un représentant de l'organisme gestionnaire :

Titulaire :

Madame Laurence LAGORCE, Directrice de la Croix Rouge Compétence Ile-de-France à Paris (75014)

Suppléant(e) :

Non désigné(e)

- Un enseignant relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur :

Titulaire :

Madame Anne-Sophie DUBEY, Maîtresse de conférences en théorie des organisations et éthique du travail, PhD, Co-responsable du Master « Organisation et Conduite du Changement » (OCC)

Suppléant(e) :

Madame Sakura SHIMADA, Maître de conférences en sciences de gestion au CNAM et membre du LIRSA

- Des enseignants de l'Institut, élus par leurs pairs, à raison d'un au moins pour chacune des professions pour lesquelles l'Institut est agréé :

- o Filière rééducation – métier : Diététicien :  
Motif référencé dans le PV de carence du 14/10/2025

Titulaire :

Non désigné(e)

Suppléant(e) :

Non désigné(e)

- o Filière médico-technique – métier : Préparateur en pharmacie hospitalière :

Titulaire :

Madame Patricia POTHIN, Cadre de Santé, Préparatrice en Pharmacie Cadre formateur au CFPPH Picpus (Paris), Enseignante, intervenante vacataire de la filière Préparateur en pharmacie à l'IFCS de la Croix-Rouge française Compétence à Paris (75014).

Suppléant(e) :

Monsieur Jean-Michel PAPPADA, Cadre de Santé, Préparateur en Pharmacie, Faisant fonction cadre supérieur au DMU Prisme, pharmacie à Usage Intérieur Hôpitaux Bichat, Bretonneau et Robert-Debré, Enseignant, intervenant vacataire de la filière Préparateur en pharmacie à l'IFCS de la Croix-Rouge française Compétence à Paris (75014)

- Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoires d'analyses de biologie médicale :

Titulaire :

Madame Valérie GODARD, Cadre Supérieure de Santé, Technicienne de laboratoire – Hôpital Necker-Enfants Malades, Enseignante, intervenante vacataire de la filière Technicien de laboratoire à l'IFCS de la Croix-Rouge française Compétence à Paris (75014).

Suppléant(e) :

Monsieur Jean-Christophe FROMONT, Technicien de laboratoire, Cadre de pôle et Responsable du Site EFS de Créteil (94), Enseignant, intervenant vacataire de la filière Technicien de laboratoire à l'IFCS de la Croix-Rouge française Compétence à Paris (75014).

- Filière rééducation – métier : Psychomotricien :

Titulaire :

Madame Frédérique PAILHOUS, Cadre Supérieur de santé de Pôle Somatique/USLD GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences à Paris (75014).

Suppléant(e) :

Non désigné(e)

- Filière soins – métier : Infirmier :

Titulaire :

Madame Régine PELLOUX, Cadre de santé, Responsable pédagogique à l'IFCS de la Croix Rouge Française Compétence à Paris (75014).

Suppléant(e) :

Madame Stéphanie ABADIE, Cadre de santé, Formatrice à l'IFCS de la Croix Rouge Française Compétence à Paris (75014).

- Des professionnels désignés par le directeur de l'institut, titulaires du diplôme de cadre de santé, exerçant des fonctions d'encadrement dans un service accueillant des étudiants en stage, en nombre égal, par profession, aux enseignants de l'institut mentionnés ci-dessus :

- Filière rééducation – métier : Diététicien :

Titulaire :

Madame Hélène CHANTEREAU, Cadre de santé du Service Diététique et Biberonnerie de l'AP-HP Sorbonne Université.

Suppléant(e) :

Non désigné(e)

- Filière médico-technique – métier : Préparateur en pharmacie :

Titulaire :

Monsieur Mohammed BOUARFA, Cadre de santé - Pharmacie à Usage Intérieur Essonne de l'Hôpital Henri Mondor de l'AP-HP (94)

Suppléant(e) :

Madame Elodie LE NUELLEC, Cadre de Santé, Préparatrice en Pharmacie au Centre Hospitalier Sud Essonne (91)

- Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoires d'analyses de biologie médicale :

Titulaire :

Monsieur Pierre ANEZO, Cadre de Santé, Technicien de laboratoire à l'Institut CURIE (75).

Suppléant(e) :

Madame Anne-Sophie COUTURE, Cadre de santé, DMU 15 Biologie Génétique AP-HP Université Paris Saclay (91)

- Filière rééducation – métier : Psychomotricien :

Titulaire :

Madame Cindy PLOUVIER, Cadre supérieur de santé, DMU Archimède GH Sorbonne de l'AP-HP

Suppléant(e) :

Non désigné(e)

- Filière soins – métier : Infirmier :

Titulaire :

Madame Estelle BRIAND, Cadre de santé IBODE, Groupe Hospitalier Nord-Essonne (91)

Suppléant(e) :

Non désigné(e)

- Des représentants des étudiants élus par leurs pairs, en nombre égal, par professions, aux enseignants de l'institut nommés ci-dessus :

- Filière rééducation – métier : Diététicien :

Titulaire :

Madame Océanne CARIDI, Etudiante cadre de santé promotion 2025-2026

Suppléant(e) :

.

- Filière médico-technique – métier : Préparateur en pharmacie :

Titulaire :

Madame Anaïck MARTIN, Etudiante cadre de santé promotion 2025-2026

Suppléant(e) :

Madame Marjorie FREYNE, Etudiante cadre de santé promotion 2025-2026

- Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoires d'analyses de biologie médicale :

Titulaire :

Madame Marine COULBAULT, Etudiante cadre de santé promotion 2025-2026

Suppléant(e) :

.

- Filière rééducation – métier : Psychomotricien :

Titulaire :

Madame Saliha HAMMOUDI-GUILLAUME, Etudiante cadre de santé promotion 2025-2026

Suppléant(e) :

.

- Filière soins – métier : Infirmier :

Titulaire :

Madame Bénédicte VACHER-LE CAHEREC, Etudiante cadre de santé promotion 2025-2026

Suppléant(e) :

Madame Barbara PILLOT-CHANTEREAU, Etudiante cadre de santé promotion 2025-2026

- Une personnalité qualifiée, désignée par le directeur de l'institut :

Titulaire :

Monsieur Julien MUSLEWSKI, Directeur des soins-Coordonnateur général des soins de l'Institution Nationale des Invalides à Paris (75007)

Suppléant(e) :

Monsieur Alex MOORE, Adjoint de direction à l'hôpital Marie Lannelongue

**Article 2** : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'Institut formation des cadres de santé de la Croix Rouge Française Compétence est abrogé.

**Article 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

**Article 4** : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa notification et à l'égard des tiers dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 17 octobre 2025

Pour l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,  
La Directrice du pôle ressources humaines en santé

**signé**

Laure WALLON

# Agence Régionale de Santé

IDF-2025-10-17-00013

Arrêté n°DOS-2025-4502 fixant la composition  
des membres du conseil technique de l'Institut  
de Formation des Cadres de Santé de l'EPS  
VILLE-EVRARD, 202 Avenue Jean-Jaurès 93332  
NEUILLY SUR MARNE CEDEX - Année 2025-2026

Service émetteur :  
DOS/Pôle Ressources humaines en santé  
Département Maïeutique et Professions Paramédicales

## **ARRETE N° DOS -2025-4502**

**Fixant la composition des membres du conseil technique  
de l'Institut de Formation des Cadres de Santé  
de l'EPS VILLE-EVRARD  
202 Avenue Jean-Jaurès  
93332 NEUILLY SUR MARNE CEDEX**

**Année 2025-2026**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 95-926 du 18 août 1995 modifié portant création d'un diplôme de cadre santé ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 29 avril 2024 ;

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé ;

Vu l'arrêté n° DS-N°034-2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

## **ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'institut de formation des cadres de santé de l'Etablissement Public de Santé (EPS) Ville-Evrard, 202 avenue Jean Jaurès, 93332 Neuilly-sur-Marne Cedex est fixée comme suit :

- Président :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ou son représentant,

- La directrice de l'Institut de formation :  
Madame Géraldine WIDIEZ, Directrice des Soins, Coordinatrice Générale de l'institut de formation des cadres de santé (IFCS) de l'Etablissement Public de Santé (EPS) Ville-Evrard, 202 avenue Jean Jaurès, 93332 Neuilly-sur-Marne Cedex

- Un représentant de l'organisme gestionnaire :

Titulaire :

Madame Cécilia BOISSERIE, Directrice Générale de l'EPS Ville-Evrard, 202 avenue Jean Jaurès 93332 Neuilly-sur-Marne Cedex

Suppléant(e) :

Madame Gaëlle ZANTMAN, Directrice des Ressources Humaines, EPS Ville-Evrard, 202 avenue Jean Jaurès 93332 Neuilly-sur-Marne Cedex

- Un enseignant relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur :  
Partenariat MASTER MOSS

Titulaire :

Madame Samira GUENNIF, Professeure des Universités, Directrice du Master MOSS - Université Sorbonne Paris Nord – Bobigny (93)

Suppléant(e) :

Non désigné(e)

- Un enseignant relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur :  
Partenariat MASTER RIS

Titulaire :

Madame le Professeure Aurore MARGAT, Directrice du Laboratoire Education et Promotion de la Santé (LEPS) – Université Sorbonne Paris Nord – Bobigny (93)

Suppléant(e) :

Non désigné(e)

- Des enseignants de l'Institut, élus par leurs pairs, à raison d'un au moins pour chacune des professions pour lesquelles l'Institut est agréé :

- o Filière médico-technique – métier : Manipulateur en électroradiologie médicale :

Titulaire :

Madame Christelle GOUIN, Manipulatrice en électroradiologie médicale, Cadre supérieur de santé – Hôpital Saint Louis de l'AP-HP, 1 avenue Claude Vellefaux 75010 Paris, Enseignante, Intervenante vacataire à l'IFCS de l'EPS Ville-Evrard (93)

Suppléant(e) :

Non désigné(e)

- o Filière médico-technique – métier : Préparateur en pharmacie hospitalière :

Titulaire :

Madame Marie-Françoise DOVAL, Directrice de l'IFMEM et du CFPPh, Directrice Qualité du Centre de la Formation et du Développement des Compétences (CFDC) Campus Picpus AP-HP – Paris 12ème (75), Enseignante, Intervenante vacataire à l'IFCS de l'EPS Ville-Evrard (93)

Suppléant(e) :

Non désigné(e)

- Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoires d'analyses de biologie médicale :

Titulaire :

Monsieur Guillaume LAURANT, Cadre de santé, Institut Gustave Roussy, 1140 rue Edouard Vaillant 94800 Villejuif, Enseignant, Intervenant vacataire à l'IFCS de l'EPS Ville-Evrard

Suppléant(e) :

Non désigné(e)

- Filière rééducation – métier : Masseur-Kinésithérapeute :  
Référéncé dans le PV de carence du 06/10/2025

Titulaire :

Non désigné(e)

Suppléant(e) :

Non désigné(e)

- Filière soins – métier : Infirmier :

Titulaire :

Madame Valérie NAHON, Infirmière, Cadre supérieur de santé, Enseignante permanente à l'IFCS de l'EPS Ville-Evrard, 202 avenue Jean Jaurès 93332 Neuilly-sur-Marne Cedex

Suppléant(e) :

Madame Talin ARDIC, Infirmière, Cadre supérieur de santé, Enseignante permanente à l'IFCS de l'EPS Ville-Evrard, 202 avenue Jean Jaurès 93332 Neuilly-sur-Marne Cedex

- Des professionnels désignés par le directeur de l'institut, titulaires du diplôme de cadre de santé, exerçant des fonctions d'encadrement dans un service accueillant des étudiants en stage, en nombre égal, par profession, aux enseignants de l'institut mentionnés ci-dessus :

- Filière médico-technique – métier : Manipulateur en électroradiologie médicale :  
Référéncé dans le PV de carence du 06/10/2025

Titulaire :

Non désigné(e)

Suppléant(e) :

Non désigné(e)

- Filière médico-technique – métier : Préparateur en pharmacie :

Titulaire :

Madame Habi DABO, Cadre de santé – Pôle 93G14 – EPS Ville-Evrard – Hôpital de jour, 16 rue Dubreuil à Montreuil (93)

Suppléant(e) :

Non désigné(e)

- Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoires d'analyses de biologie médicale :

Titulaire :

Madame Patricia GILLES, Technicienne de laboratoire, Cadre de santé, Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis (HUPSSD), Hôpital Jean Verdier, avenue du 14 juillet 93140 Bondy et Hôpital René Muret, 52 Avenue du Dr Schaffner, 93270 Sevran

Suppléant(e) :

Non désigné(e)

- Filière rééducation – métier : Masseur-Kinésithérapeute :

Titulaire :

Madame Corinne FLORY, cadre supérieur de santé, Hôpital Pitié Salpêtrière de l'AP-HP, 47-83 boulevard de l'hôpital 75013 Paris

Suppléant(e) :

Madame Ruth MAMANE-DURO, cadre supérieur de santé, GHT Grand Paris Nord Est (CHI André Grégoire à Montreuil – CHI Robert Ballanger à Aulnay-sous-Bois – GHI le Raincy-Montfermeil à Montfermeil) (93)

- Filière soins – métier : Infirmier :

Titulaire :

Madame Elisabeth ROBALO, Infirmière, Cadre de santé, Hôpital Saint Camille, 2 rue des Pères Camilliens 94360 Bry-sur-Marne

Suppléant(e) :

Madame Fatiha AIT ADDA, Infirmière, Cadre supérieur de santé, EPS Ville-Evrard, 202 avenue Jean Jaurès 93332 Neuilly-sur-Marne Cedex

- Des représentants des étudiants élus par leurs pairs, en nombre égal, par professions, aux enseignants de l'institut nommés ci-dessus :

- Filière médico-technique – métier : Manipulateur en électroradiologie médicale :

Titulaire :

Madame Nadia ALLOUCHE, étudiante cadre de santé de la promotion 2025-2026

Suppléant(e) :

.

- Filière médico-technique – métier : Préparateur en pharmacie :

Titulaire :

Madame Aurélie CÉOLIN, étudiante cadre de santé de la promotion 2025-2026

Suppléant(e) :

.

- Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoires d'analyses de biologie médicale :

Titulaire :

Madame Florianne FERREIRA, étudiante cadre de santé de la promotion 2025-2026

Suppléant(e) :

Madame Catherine DUFRENOY, étudiante cadre de santé de la promotion 2025-2026

- Filière rééducation – métier : Masseur-Kinésithérapeute :

Titulaire :

Madame Laurianne DACLINAT, étudiante cadre de santé de la promotion 2025-2026

Suppléant(e) :

.

- Filière soins – métier : Infirmier :

Titulaire :

Madame Sélina AYACHE, étudiante cadre de santé de la promotion 2025-2026

Suppléant(e) :

Madame Mélanie CARRÉ, étudiante cadre de santé de la promotion 2025-2026

- Une personnalité qualifiée, désignée par le directeur de l'institut :

Titulaire :

Monsieur François VAUSSY, Directeur des Ressources Humaines, GHT Grand Paris Nord Est (CHI André Grégoire à Montreuil – CHI Robert Ballanger à Aulnay-sous-Bois – GHI le Raincy-Montfermeil à Montfermeil) (93)

Suppléant(e) :

Non désigné(e)

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'Institut formation des cadres de santé l'EPS Ville-Evrard est abrogé.

**Article 3 :** Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

**Article 4 :** Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa notification et à l'égard des tiers dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 17 octobre 2025

Pour l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,  
La Directrice du pôle ressources humaines en santé

**signé**

Laure WALLON

# Agence Régionale de Santé

IDF-2025-10-17-00014

Arrêté n°DOS-2025-4503 fixant la composition des membres du conseil technique de l'Institut de Formation des Cadres de Santé GHU PARIS PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES, Situé sur le site de Sainte-Anne, 1 rue Cabanis 75014 PARIS -  
Année 2025-2026

Service émetteur :  
DOS/Pôle Ressources humaines en santé  
Département Maïeutique et Professions Paramédicales

## **ARRETE N° DOS – 2025-4503**

**Fixant la composition des membres du conseil technique  
de l'Institut de Formation des Cadres de Santé  
GHU PARIS PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES  
Situé sur le site de Sainte-Anne  
1 rue Cabanis  
75014 PARIS**

**Année 2025-2026**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 95-926 du 18 août 1995 modifié portant création d'un diplôme de cadre santé ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé ;

Vu l'arrêté n° DS-N°034-2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;

## **ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'institut de formation des cadres de santé du GHU Paris, Psychiatrie et Neurosciences, situé sur le site de Sainte-Anne, 1 rue Cabanis 75014 Paris est fixée comme suit :

- Président :  
Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ou son représentant,

- La directrice de l'Institut de formation :  
Madame Isabelle MABIT, Directrice de l'Institut de formation des cadres de santé (IFCS) du GHU Paris de Psychiatrie et Neurosciences – site de Sainte-Anne à Paris (75014)

- Un représentant de l'organisme gestionnaire :

Titulaire :

Madame Noémie SCHOEBEL, Directrice des Ressources Humaines et de la Formation du GHU Paris de Psychiatrie et Neurosciences – site de Sainte-Anne à Paris (75014)

Suppléant(e) :

Madame Marion FERAY, Directrice des Ressources Humaines adjointe du GHU Paris de Psychiatrie et Neurosciences – site de Sainte-Anne à Paris (75014)

- Un enseignant relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur :

Titulaire :

Madame Ingrid FASSHAUER, Maître de conférences, Université Gustave Eiffel à Champs-sur-Marne (77420)

Suppléant(e) :

Non désigné

- Des enseignants de l'Institut, élus par leurs pairs, à raison d'un au moins pour chacune des professions pour lesquelles l'Institut est agréé :

- o Filière soins – métier : Infirmier :

Titulaire :

Madame Sylvaine VANIER, Infirmière, Cadre supérieure de santé, Formatrice de l'IFCS du GHU Paris de Psychiatrie et Neurosciences – site de Sainte-Anne à Paris (75014)

Suppléant(e) :

Madame Cécile LAPORTE, Infirmière, Cadre supérieure de santé, Formatrice de l'IFCS du GHU Paris de Psychiatrie et Neurosciences – site de Sainte-Anne à Paris (75014)

- Des professionnels désignés par le directeur de l'institut, titulaires du diplôme de cadre de santé, exerçant des fonctions d'encadrement dans un service accueillant des étudiants en stage, en nombre égal, par profession, aux enseignants de l'institut mentionnés ci-dessus :

- o Filière soins – métier : Infirmier :

Titulaire :

Monsieur Laurent OLIVIER, Infirmier, Cadre supérieur de santé à la Fondation Santé Service à Levallois-Perret (92300)

Suppléant(e) :

Madame Jessica BAHERRER, Infirmière, Cadre supérieur de santé du CHI à Créteil (94)

- Des représentants des étudiants élus par leurs pairs, en nombre égal, par professions, aux enseignants de l'institut nommés ci-dessus :

- o Filière soins – métier : Infirmier :

Titulaire :

Madame Christelle BAILLY, Etudiante cadre de santé promotion 2025-2026

Suppléant(e) :

Madame Cécile BICHE, Etudiante cadre de santé promotion 2025-2026

- Une personnalité qualifiée, désignée par le directeur de l'institut :

Titulaire :

Madame Nadine MALAVERGNE, Coordinatrice Générale des soins du GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences à Paris (75014)

Suppléant(e) :

Monsieur Etienne LESECQ, Directeur des soins du GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences à Paris (75014)

**Article 2** : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'Institut formation des cadres de santé du GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences à Paris (75014) est abrogé.

**Article 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

**Article 4** : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa notification et à l'égard des tiers dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 17 octobre 2025

Pour l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,  
La Directrice du pôle ressources humaines en santé

**signé**

Laure WALLON

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-10-23-00014

Arrêté n°DOS-2025-4520 fixant la composition  
des membres du Conseil Technique de l'Ecole de  
Puéricultrices Vyv3 Ile-De-France, 26 Boulevard  
Brune 75014 Paris - Année 2025/2026

Service émetteur :  
DOS/Pôle Ressources humaines en santé  
Département Maïeutique et Professions Paramédicales

## **ARRETE N° DOS -2025-4520**

**Fixant la composition des membres du Conseil Technique  
de l'École de Puéricultrices  
Vyv3 Ile-De-France  
26 Boulevard Brune 75014 Paris**

**Année 2025/2026**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 47-1544 du 13 août 1947 modifié instituant un diplôme d'Etat de puériculture ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 29 avril 2024 ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 1983 relatif au diplôme d'Etat de puéricultrice ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 1990 modifié relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles ;

Vu l'arrêté n° DS-N°034-2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

## **ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'École de Puéricultrices de Vyv3 Ile-De-France, 26 Boulevard Brune 75014 Paris est fixée, comme suit :

- Président :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, ou son représentant.

- La Directrice de l'école :  
Madame Emilie CHOLLET, Directrice de l'Ecole de puériculture Vyv3 Ile-De-France  
26 Boulevard Brune 75014 Paris

- Le Professeur d'université, praticien hospitalier de pédiatrie ou le médecin qualifié spécialiste en pédiatrie :

Titulaire :

Madame Christelle EL HAGE, Médecin en pédiatrie à l'hôpital Robert Debré à Paris (75)

Suppléant(e) :

Non désigné(e)

- Deux représentants de l'organisme gestionnaire dont un infirmier général pour les écoles à gestion hospitalière publique :

Titulaires :

Monsieur Alexis VIGUIER, Directeur filière Enseignement et Formation Vyv3 IDF, 167 rue Raymond Losserand 75014 Paris

Monsieur Henri-Pierre DUPAYRAT, Coordinateur de soins de l'Hôpital Sainte Marie à Paris (75)

Suppléants(es) :

Non désigné(e)

Non désigné(e)

- Deux représentants des enseignants de l'école dont un médecin qualifié spécialiste en pédiatrie et une puéricultrice, monitrice de l'école, élus par leurs pairs :

Titulaires :

Madame Zalfa KANAAN, Médecin en pédiatrie, Hôpital Necker, Paris (75), intervenante vacataire de l'Ecole de puériculture Vyv3 IDF, 26 Boulevard Brune 75014 Paris

Madame Hélène CASSOU-MOUNAT, Infirmière puéricultrice, Cadre de santé, formatrice à l'Ecole de puéricultrices Vyv3 IDF, 26 Boulevard Brune 75014 Paris

Suppléants(es) :

Monsieur Albert FAYE, Médecin en pédiatrie, à l'hôpital Robert Debré à Paris (75), intervenant vacataire de l'Ecole de puériculture Vyv3 IDF, 26 Boulevard Brune 75014 Paris

Madame Anne METIVET-MARANDON, Infirmière puéricultrice, Cadre de santé, Coordinatrice filière puéricultrices, Formatrice dans l'Ecole de puériculture Vyv3 IDF, 26 Boulevard Brune 75014 Paris

- Deux Puéricultrices exerçant des fonctions d'encadrement dans des établissements accueillant des élèves en stage dont une du secteur hospitalier et une du secteur extrahospitalier :

Secteur hospitalier :

Titulaire :

Madame Angélique GRAVELEAU, Puéricultrice, Cadre de santé, Centre pédiatrique des côtes, 9 chemin des Côtes Montbron, 78350 Les Loges-en -Josas

Suppléant(e) :  
Madame, Virginie TRILOFF, Puéricultrice, Cadre de santé, Pédiatrie générale  
Hôpital Necker, Paris (75)

Secteur extra-hospitalier :

Titulaire :  
Madame Annick ROSE, Puéricultrice, Cadre de santé, Directrice crèche collective  
Direction des familles et de la petite enfance, 4 rue Littré 75006 Paris

Suppléant(e) :  
Mme Béatrice BOUABDALLAH, Puéricultrice, Cadre de santé, PMI Montrouge  
(92)

- Deux représentants des élèves élus par leurs pairs :

Titulaires :  
Madame Chloé WINTER, Etudiante puéricultrice promotion 2025-2026  
Madame Méricane DUCROS, Etudiante puéricultrice promotion 2025-2026

Suppléants(es) :  
Madame Paméla CARTAGENA, Etudiante puéricultrice promotion 2025-2026  
Madame Laure SAGETTE, Etudiante puéricultrice promotion 2025-2026

**Article 2** : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'Ecole de Puéricultrices de Vyv3 Ile de France est abrogé.

**Article 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

**Article 4** : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa notification et à l'égard des tiers dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 23 octobre 2025

Pour l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,  
La Directrice du pôle ressources humaines en santé

**signé**

Laure WALLON

# Agence Régionale de Santé

IDF-2025-10-23-00015

Arrêté n°DOS-2025-4524 fixant la composition des membres du conseil technique de l'Institut de Formation des Cadres de Santé - Ecole Supérieure Montsouris (ESM) - Formation & Recherche en Soins Faculté de Santé de l'UPEC, Immeuble Les Gémeaux - 2 rue Antoine Etex 94000 CRÉTEIL - Année 2025-2026

Service émetteur :  
DOS/Pôle Ressources humaines en santé  
Département Maïeutique et Professions Paramédicales

## **ARRETE N° DOS -2025-4524**

**Fixant la composition des membres du conseil technique  
de l'Institut de Formation des Cadres de Santé  
Ecole Supérieure Montsouris (ESM) – Formation & Recherche en Soins  
Faculté de Santé de l'UPEC  
Immeuble Les Gémeaux - 2 rue Antoine Etex  
94000 CRÉTEIL**

**Année 2025-2026**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 95-926 du 18 août 1995 modifié portant création d'un diplôme de cadre santé ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 29 avril 2024 ;

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé ;

Vu l'arrêté n° DS-N°034-2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

## **ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'institut de formation des cadres de santé l'Ecole Supérieure Montsouris (ESM) – Formation & Recherche en Soins Faculté de Santé de l'UPEC – Immeuble Les Gémeaux – 2 rue Antoine Etex 94000 Créteil est fixée comme suit :

- Président :  
Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ou son représentant,

- La directrice de l'Institut de formation :  
Madame Rachel DJIE BI IRIE, Directrice de l'Institut de formation des cadres de santé (IFCS) de l'Ecole Supérieure Montsouris (ESM) – Formation & Recherche en Soins Faculté de Santé de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) (94)

- Un représentant de l'organisme gestionnaire :

Titulaire :

Madame Docteur Caroline BARAU, Assesseure à l'Universitarisation des professions de Santé & Responsable universitaire de la formation en soins infirmiers à la Faculté de Santé de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) (94)

Suppléant(e) :

Madame Sarah CORGNATI, Responsable administrative des formations paramédicales de la Faculté de Santé de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) (94)

- Un enseignant relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur :

Titulaire :

Madame Justine ARNOUD, Professeure des universités – IAE Gustave Eiffel de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) (94)

Suppléant(e) :

Monsieur Jean-Paul DUMOND, Professeur des universités - IAE Gustave Eiffel de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) (94)

- Des enseignants de l'Institut, élus par leurs pairs, à raison d'un au moins pour chacune des professions pour lesquelles l'Institut est agréé :

- o Filière rééducation – métier : Diététicien :  
Référéncé dans le PV de carence du 23/10/2025

Titulaire :

Non désigné(e)

Suppléant(e) :

Non désigné(e)

- o Filière rééducation – métier : Ergothérapeute :  
Référéncé dans le PV de carence du 22/10/2025

Titulaire :

Non désigné(e)

Suppléant(e) :

Non désigné(e)

- o Filière soins – métier : Infirmier :

Titulaire :

Madame Miriam BOULANOUAR, Cadre supérieur de santé, Coordinatrice pédagogique à l'Ecole Supérieure Montsouris (ESM) – Formation & Recherche en Soins Faculté de Santé de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) (94)

Suppléant(e) :

Non désigné(e)

- Des professionnels désignés par le directeur de l'institut, titulaires du diplôme de cadre de santé, exerçant des fonctions d'encadrement dans un service accueillant des étudiants en stage, en nombre égal, par profession, aux enseignants de l'institut mentionnés ci-dessus :

- o Filière rééducation – métier : Diététicien :

Titulaire :

Madame Cécile LOMBARDIN, Cadre de santé, Médecine Interne de l'Hôpital Intercommunal de Créteil (94)

Suppléant(e) :

Non désigné(e)

- o Filière rééducation – métier : Ergothérapeute :

Titulaire :

Monsieur Maxime FLORIAT, Cadre de santé, Ergothérapeute du Centre Résidentiel Valentin Haüy à Paris (75019)

Suppléant(e) :

Monsieur Arnaud LE LABOURIER, Directeur pédagogique de l'Institut de Formation en Ergothérapie de l'Ecole Supérieure Montsouris (ESM) – Formation & Recherche en Soins Faculté de Santé de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) (94)

- o Filière soins – métier : Infirmier :

Titulaire :

Monsieur David COLMONT, Directeur des Soins Groupe VIVALTO SANTE à Paris (75)

Suppléant(e) :

Madame Marie-Josée ESTEVE, coordinatrice paramédicale Fondation Santé des Étudiants de France à Paris (75)

- Des représentants des étudiants élus par leurs pairs, en nombre égal, par professions, aux enseignants de l'institut nommés ci-dessus :

- o Filière rééducation – métier : Diététicien :

Titulaire :

Madame Mylène HEINIS, Étudiante cadre de santé, promotion 2025-2026

Suppléant(e) :

.

- o Filière rééducation – métier : Ergothérapeute :

Titulaire :

Madame Yanice MARTINEL, Étudiante cadre de santé, promotion 2025-2026

Suppléant(e) :

Madame Kadiatou BARADJI, Étudiante cadre de santé, promotion 2025-2026

- Filière soins – métier : Infirmier :

Titulaire :

Monsieur Nicolas RUSSIER, Étudiant cadre de santé, promotion 2025-2026

Suppléant(e) :

Madame Faïrouz RIBEYRE, Étudiante cadre de santé, promotion 2025-2026

- Une personnalité qualifiée, désignée par le directeur de l'institut :

Titulaire :

Monsieur Sébastien BOIGEAUD, Cadre de rééducation de l'Hôpital Albert Chenevier à Créteil (94)

Suppléant(e) :

Non désigné(e)

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'Institut formation des cadres de santé de l'Ecole Supérieure Montsouris (ESM) – Formation & Recherche en Soins Faculté de Santé de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) (94) est abrogé.

**Article 3 :** Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

**Article 4 :** Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa notification et à l'égard des tiers dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 23 octobre 2025

Pour l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,  
La Directrice du pôle ressources humaines en santé

**signé**

Laure WALLON

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d'Île-de-France

IDF-2025-11-14-00007

Décision n° 2025-227 du 14 novembre 2025  
portant affectation des agents de contrôle dans  
les unités de contrôle et gestion des intérimis de  
l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis  
de la DRIEETS d'Île-de-France



**Décision n° 2025-227 du 14 novembre 2025  
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle  
et gestion des intérimis de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis  
de la DRIEETS d'Île-de-France**

**Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités  
d'Île-de-France,**

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R 8122-1 et suivants ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 12 août 2025 nommant Monsieur Fabrice MASI directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 25 août 2025 ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 25 mars 2024 portant répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

**Vu** la décision n° 2021-28 du 1<sup>er</sup> avril 2021 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île de France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis ;

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, les agents suivants :

Unité de contrôle n° 1 : Madame Linda ABERKAN, directrice adjointe du travail

Unité de contrôle n° 2 : Madame Elodie GIRON, directrice adjointe du travail

Unité de contrôle n° 3 : Madame Lynda KEHILA, directrice adjointe du travail

Unité de contrôle n° 4 : Madame Stéphanie CARRASSET, directrice adjointe du travail

Unité de contrôle n° 5 : Madame Ingrid BURGUNDER, directrice adjointe du travail, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Ingrid BURGUNDER, l'intérim est assuré par Monsieur Alexandre AZARI, directeur du travail

Sans préjudice des attributions des agents de contrôle affectés en section, ils exercent une mission de contrôle en appui à toutes les sections d'inspection et à titre principal aux sections de l'unité dont ils ont la responsabilité.

**Article 2 :** Sont affectés dans les sections d'inspection de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, les agents de contrôle, chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises, dont les noms suivent :

## Unité de contrôle n° 1

- Section 1-1 :** Madame Sophie LE QUERE, inspectrice du travail
- Section 1-2 :** Monsieur Camille DIQUAS, inspecteur du travail
- Section 1-3 :** Madame Julia INZOUNDINE, inspectrice du travail
- Section 1-4 :** Monsieur Stéphane DUPOMMIER, inspecteur du travail
- Section 1-5 :** Madame Linda ABERKAN, directrice adjointe du travail
- Section 1-6 :** Monsieur Jonathan KLUR, inspecteur du travail
- Section 1-7 :** Madame Cécile DRILLEAU, inspectrice du travail
- Section 1-8 :** Madame Stéphanie DESPLAN, inspectrice du travail

## Unité de contrôle n° 2

- Section 2-1 :** Madame Amanda AMATE, directrice adjointe du travail
- Section 2-2 :** Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Olivia DOLIBEAU, inspectrice du travail à l'exception des établissements BERGERAT MONNOYEUR (Siret 380 231 316 00015) et BERGERAT MONNOYEUR SERVICES (Siret 383 933 942 00013) pour lesquels la compétence est attribuée à Madame Manon JOUGLET, inspectrice du travail,
- Section 2-3 :** Madame Manon JOUGLET, inspectrice du travail
- Section 2-4 :** Madame Isabelle LAGARDE, inspectrice du travail
- Section 2-5 :** Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Amanda AMATE, directrice adjointe du travail à l'exception des établissements ADEF RESIDENCES - ADEF LA MAISON DU POMMIER POURPRE (Siret 323 649 525 00504) et ADEF RESIDENCES - ADEF RESIDENCES LA MAISON DU LAURIER NOBLE (Siret 323 649 525 00306) pour lesquels la compétence est attribuée à Monsieur Othman VARGAS, inspecteur du travail
- Section 2-6 :** Monsieur Nicolas PIREZ, inspecteur du travail. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas PIREZ, l'intérim est assuré par Madame Camille PERRODIN, inspectrice du travail à l'exception des établissements SNCF, des établissements ayant une activité de transport ferroviaire et toutes les activités exercées dans les enceintes ferroviaires sur l'ensemble des communes relevant des unités de contrôle n°1, n°3 et n°4 et des établissements RATP et des activités exercées dans les enceintes RATP, pour lesquels la compétence est attribuée à Madame Elodie GIRON, directrice adjointe du travail
- Section 2-7 :** Madame Olivia DOLIBEAU, inspectrice du travail
- Section 2-8 :** Monsieur Flavien CHAILLEUX, inspecteur du travail
- Section 2-9 :** Madame Camille PERRODIN, inspectrice du travail, à l'exception du centre bus exploité par RATP CAP BOUCLE NORD SEINE (Siret 982 241 457 00026) situé 219 boulevard Anatole France à Saint-Denis pour lequel la compétence est attribuée à Madame Madison FLUCHER, inspectrice du travail.
- Section 2-10 :** Monsieur Othman VARGAS, inspecteur du travail; en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Othman VARGAS, l'intérim est assuré par Madame Elodie GIRON, directrice adjointe du travail.
- Section 2-11 :** Monsieur Vincent BOUYX, inspecteur du travail
- Section 2-12 :** Madame Madison FLUCHER, inspectrice du travail

## Unité de contrôle n° 3

- Section 3-1 :** Madame Léna PERTUY, inspectrice du travail
- Section 3-2 :** Monsieur Mathieu MARQUET, inspecteur du travail, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathieu MARQUET, l'intérim est assuré par Monsieur Toufik DAHMANI, inspecteur du travail
- Section 3-3 :** Madame Asmaâ EL JERRARI, inspectrice du travail, à l'exception du centre bus exploité par RATP CAP Boucle de Marne (Siret 937 651 818 00034) situé 32 boulevard Gallieni à Neuilly Plaisance, pour lequel la compétence est attribuée à Monsieur Nicolas PIREZ, inspecteur du travail,

et en cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur Nicolas PIREZ à Madame Elodie GIRON, directrice adjointe du travail

**Section 3-4** : Madame Delphine GUYOMARCH, inspectrice du travail

**Section 3-5** : Monsieur Simon CADY, inspecteur du travail

**Section 3-6** : Madame Lila RABESON, inspectrice du travail, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Madame Lila RABESON, l'intérim est assuré par Madame Sandrine POUET, inspectrice du travail

**Section 3-7** : Madame Sandrine POUET, inspectrice du travail

**Section 3-8** : Monsieur Toufik DAHMANI, inspecteur du travail

**Section 3-9** : Monsieur Samir ROCHDI, inspecteur du travail

**Section 3-10** : Monsieur Marc DE MAGALHAES, inspecteur du travail

**Section 3-11** : Monsieur Pierre VILLERET, inspecteur du travail

#### **Unité de contrôle n° 4**

**Section 4-1** : Madame Charline MAINGUY, inspectrice du travail

**Section 4-2** : Madame Julie COURT, directrice adjointe du travail

**Section 4-3** : Monsieur Eddy TALBOT, inspecteur du travail

**Section 4-4** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Hanaline BREL, inspectrice du travail, jusqu'au 21 novembre 2025 inclus puis par Monsieur Pierre-Yves HANNUS, directeur adjoint du travail, à l'exception des établissements CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-SAINT-DENIS (Siret 380 980 300 000 95) et B5 GROUP (Siret 980 666 226 000 17) pour lesquels la compétence est attribuée à Monsieur Eddy TALBOT, inspecteur du travail

**Section 4-5** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Stéphanie CARRASSET, directrice adjointe du travail

**Section 4-6** : Madame Marie GAILLARD MARTIN, inspectrice du travail

**Section 4-7** : Monsieur François LE FLOCH, inspecteur du travail

**Section 4-8** : Monsieur Nabil EL KHANTACHE, inspecteur du travail

**Section 4-9** : Madame Nadine TETRON, inspectrice du travail

**Section 4-10** : Madame Hanaline BREL, inspectrice du travail

#### **Unité de contrôle n° 5**

**Section 5-1** : Monsieur Frédéric RAKOTONIAINA, inspecteur du travail

**Section 5-2** : Monsieur Jules GRENET, inspecteur du travail

**Section 5-3** : Monsieur Vincent BOUZRAR, directeur adjoint du travail

**Section 5-4** : Monsieur Jean GIRAUD, inspecteur du travail

**Section 5-5** : Madame Gaëlle BORDAS, directrice adjointe du travail

**Section 5-6** : Madame Ingrid LEFEBVRE-LEJEUNE, inspectrice du travail

**Section 5-7** : Madame Laure FOGHA-YOUMSI, inspectrice du travail

**Section 5-8** : Monsieur Laurent COQUEL, inspecteur du travail

**Section 5-9** : Madame Ingrid BURGUNDER, directrice adjointe du travail

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement d'un agent de contrôle, l'intérim est assuré, à titre principal, par un agent de contrôle affecté dans la même unité de contrôle ou, lorsque les circonstances le nécessitent, par un agent de contrôle affecté sur l'une des autres unités de contrôle de la Seine-Saint-Denis.

#### **Article 4**

La présente décision prend effet à sa date de publication.

La décision n° 2025-207 du 27 octobre 2025 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis de la DRIEETS d'Île-de-France est abrogée.

#### **Article 5**

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Île-de-France.

Fait à saint-Denis, le 14 novembre 2025

Le directeur régional et interdépartemental  
de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,

**SIGNÉ**

Fabrice MASI